



SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.55.82.88.77 / 79

Courriel : snopa@cgt.fr

Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Montreuil, le 28 mars 2024

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition écologique et
de la cohésion des territoires
246 Boulevard saint Germain
75007 Paris

Objet : Préavis de grève SNOPA-CGT pour la journée du 25 avril 2024

Monsieur le Ministre,

Notre organisation syndicale a été reçue à plusieurs reprises ces derniers mois pour évoquer le sujet des ouvriers des parcs et ateliers et de leur devenir. Le non-recrutement d'ouvriers des parcs et ateliers, décision mise en application à compter du 1^{er} janvier 2019, complexifie la réalisation de nos missions au quotidien et réduit l'éventail des métiers nécessaires à un service public ambitieux au regard de enjeux qui sont devant nous.

Les ouvriers des parcs et ateliers sont sur une voie sans lendemain, tant les possibilités d'évoluer au sein du corps, de bénéficier de la mobilité comme l'ensemble des personnels de votre ministère ou de jouir pleinement des droits qui les encadrent, se réduisent au fil de la diminution des effectifs.

Afin de stopper cette marche funeste qui plonge un peu plus chaque jour des ouvriers des parcs et ateliers dans l'angoisse et l'anxiété, notre organisation syndicale a proposé à vos services de faire évoluer notre décret statutaire et les textes afférents.

Cette évolution est nécessaire et inévitable si nous souhaitons offrir un avenir pour les ouvriers des parcs et ateliers. Ce projet nécessite de revoir la rémunération globale de ces personnels ayant des compétences techniques et pointus dans des domaines essentiels au bon fonctionnement de nos services et d'apporter de nouveaux droits concernant les congés, la couverture sociale ou le droit à la mobilité.

Nous avons été informés des discussions que vous entretenez avec le ministre de la Fonction Publique, Stanislas Guérini, sur une éventuelle intégration des ouvriers des parcs et ateliers au sein des corps de fonctionnaires de l'Etat.

Ces discussions, sans présager des conclusions, ne doivent pas nous conduire à un immobilisme durant les prochains mois.

Il est urgent de travailler sur une évolution statutaire comme nous le proposons, démarche qui ne s'oppose pas aux éventuelles suites et décisions que vous pourriez être amené à prendre.

Les ouvriers des parcs et ateliers que nous représentons, expriment un mécontentement de plus en plus fort et sont attentifs aux réponses que vous nous ferez.

Au regard de la situation et des besoins que nous vous avons exposés brièvement, le SNOA CGT demande que des réponses concrètes soient apportées sans délai sur :

- L'ouverture de recrutements sur emplois statutaires
- L'ouverture de négociations sur l'évolution statutaire des OPA afin de caler les règles statutaires sur celles des fonctionnaires, qui pourra faciliter une éventuelle intégration,
- La suppression des abattements de zone,
- L'augmentation salariale pour rattraper le niveau salarial des fonctionnaires.

Dans ce contexte, le SNOA-CGT dépose un préavis de grève pour la journée du jeudi 25 avril 2024, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les personnels travaillant en horaires décalés.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de considérer ce courrier comme un préavis de grève et conformément aux règles en vigueur, de recevoir dans les meilleurs délais une délégation de notre organisation syndicale afin d'éviter un arrêt du service public rendu aux usagers.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Le secrétaire général
du SNOA CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CH' or similar, written over a light blue grid background.

Christophe HEGOT

Copie : Patrice Vergiete, Ministre du transport